

ACCORD DE PROJET
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC
ET
LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

**Appui à la Planification et aux Systèmes
d'Information pour le suivi des OMD au niveau
décentralisé**

**Cycle 2007 - 2011
MOR7P202**

Accord entre
Le Haut Commissariat au Plan / Royaume du Maroc
et
Le Fonds des Nations Unies pour la Population
7^{ème} cycle de coopération 2007-2011

Numéro du programme :	MOR7P202
Titre du programme :	Appui à la Planification et aux Systèmes d'Information pour le suivi des OMD au niveau décentralisé
Date d'approbation du Programme de Pays par le Conseil d'Administration de l'UNFPA :	Juin 2006
Date de signature du CPAP :	28 Mars 2007
Agence d'exécution :	Haut Commissariat au Plan
Date de démarrage :	1^{er} juillet 2007
Durée du projet :	2007-2011
Budget Total :	2 500 000,00 US\$
Contribution de l'UNFPA :	1 000 000, 00 US\$
Contribution du Gouvernement en coûts partagés :	9 000 000,00 DM (1.000.000 US\$)
A mobiliser :	500 000,00 US\$

Signatures :

Pour le Haut Commissariat au Plan	Pour l'UNFPA :
Signature : Signature du Haut-Commissaire au Plan Le Secrétaire Général  ----- Signé : Mohamed BIJAAD	Signature :  ----- Nom : Dr Georges M Georgi
Nom : Mohamed Bijaad	Nom : Dr Georges M Georgi
Titre : Secrétaire Général du Haut Commissariat au Plan	Titre : Représentant du UNFPA
Date : 28 Juin 2007	Date : 28 Juin 2007

TABLE DES MATIERES

Acronymes	1
1. Cadre de coopération	2
2. Analyse de la situation	2
2.1 Contexte Démographique	2
2.2 Contexte économique et social	3
2.3 Politiques et Programmes nationaux.....	5
2.4 Défis et domaines prioritaires du programme.....	6
2.5 Coopération passée et enseignements.....	7
3. Programme Proposé	8
3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités.....	8
3.2 Couverture Géographique.....	12
3.3 Stratégie de Partenariat	12
4. Modalités de Mise en Œuvre et Gestion du programme	13
4.1 Agence de Mise en Œuvre	13
4.2 Partenaires de Mise en Œuvre.....	13
4.3 Bureau de l'UNFPA au Maroc	14
4.4 Mécanisme de Gestion et Coordination Programmatique	14
4.5 Gestion Financière	15
5. Suivi et évaluation	15
5.1 Processus de Suivi et Évaluation	15
5.2 Instruments de Suivi et d'Évaluation.....	15
6. Budget et Durée du Programme	16
6.1 Budget Régulier	16
6.2 Ressources à mobiliser.....	16
7. Engagements des Partenaires	16
7.1 Engagement du UNFPA	16
7.2 Engagement du Gouvernement.....	17
Annexe 1 : Cadre Logique des Résultats et Indicateurs	18
Annexe 2 : Plan d'action 2007-2011	19
Annexe 3 : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé	25

Acronymes

ADS	Agence de Développement Social
BD	Base de Données
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques
CIPD (ICPD)	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CPAP (PPAP)	Country Programme Action Plan/Plan d'Action du Programme de Pays
CPD	Country Programme Document/Document de Programme de Pays
CSP	Commission Supérieure de Population
CRP	Commission Régionale de Population
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DP	Direction de la Planification
DR	Direction Régionale
DS	Direction de la Statistique
HCP	Haut Commissariat au Plan
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MAEC	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération
MCMRE	Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger
MDS	Ministère de Développement Social
MYFF	Multi Year Funding Framework
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPS	Outils de Planification et Suivi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PAPFAM	Enquête sur la population et la santé familiale
PASE	Plan Annuel de Suivi et Évaluation
PP	Programme de Pays
PSE	Plan de Suivi et Évaluation
PTA	Plan de Travail Annuel
PTT	Plan de Travail Trimestriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMP	Revue à Mi-Parcours
SEFEPH	Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
TdR	Termes de Références
UNDAF/CCA	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) / Bilan Commun de Pays (BCP)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

1. Cadre de coopération

Dans le cadre de la coopération entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Haut Commissariat au Plan et l'UNFPA décident d'engager un nouveau cycle de coopération couvrant la période allant de 2007 à 2011. Les principes fondamentaux, les buts et les résultats du présent programme découlent :

- Du Bilan Commun de Pays et du Plan cadre des Nations Unies au Maroc 2007-2011 (UNDAF), signé le 23 février 2007 avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC).
- Du Programme de Coopération du Pays « UNFPA - Royaume du Maroc », ainsi que du Plan d'Action du Programme de Pays 2007 – 2011 (CPAP), signé conjointement entre le MAEC et l'UNFPA le 28 mars 2007 .
- Des priorités nationales et sectorielles mentionnées dans les différents plans et documents de stratégies.

Le présent document se base sur une analyse récente de la situation et établit des résultats à atteindre dans un cadre de partenariat basé sur un plan de mise en œuvre qui privilégie l'exécution et la capacité nationales, des procédures de gestion et des modalités de suivi et évaluation. Le plan d'action décrit les produits, les axes stratégiques et les groupes des activités, les indicateurs et leurs cibles respectives à atteindre durant les cinq prochaines années, ainsi que le budget estimé.

2. Analyse de la situation

2.1 Contexte Démographique

Avec une population estimée, aujourd'hui, à 30,8 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 1,1%, le Maroc est bien engagé dans l'ère de la transition démographique. Le Maroc connaît des transformations profondes de la structure et du comportement de sa population qui s'accompagnent de mutations culturelles et socio-économiques dont l'impact effectif et potentiel sera déterminant pour l'avenir.

Depuis les années 1950, la baisse de la mortalité annonçait cette transition et ouvrait la voie à un gain significatif en espérance de vie, et à une baisse de plus des 2/3 de la mortalité infantile et de plus de la moitié de la mortalité maternelle.

Dès les années 70, la fécondité a enregistré une baisse continue sous l'effet de la conjonction de plusieurs facteurs. L'amélioration des conditions de vie, les progrès de la scolarisation et de l'éducation et un plus large accès des femmes à l'emploi rémunéré ont contribué à reporter l'âge au premier mariage et favorisé l'usage croissant des moyens contraceptifs et ce, sous l'influence d'une urbanisation accélérée, des multiples mutations intervenues au niveau de l'organisation et des valeurs familiales.

D'après le dernier recensement de 2004, la fécondité a continué de baisser passant de 5,5 enfants par femme en 1982 à 2,5 en 2004. La baisse de la fécondité au niveau national cache cependant de fortes disparités régionales.

Le Maroc resté pendant longtemps un pays foncièrement rural, malgré une longue tradition urbaine, connaît une accélération de la croissance de la population de ses villes, particulièrement depuis le milieu du vingtième siècle. D'à peine 7 à 8% au début du siècle, le taux d'urbanisation est passé à 29,3% en 1960 et à 51,4% en 1994. Il est actuellement estimé à 55% et il est prévu qu'il atteigne 58% à l'horizon 2010 et près de 65% à l'horizon 2034.

La forte croissance urbaine a largement dépassé les capacités de sa gestion et constitué, dans une large mesure, une urbanisation qui échappe à toute planification. Il s'ensuit une croissance rapide des périphéries des grandes villes et centres urbains, autant de facteurs qui rendent plus difficile la mise en oeuvre de programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et génèrent une demande importante d'infrastructures et d'équipements pour les différents secteurs sociaux.

La migration interne et internationale restera, pour le Maroc, un enjeu de tout premier plan dans les décennies à venir. En ce qui concerne la migration rural-urbain, elle génère une croissance rapide des périphéries des grandes villes et centres urbains, autant de facteurs qui rendent plus difficile la mise en oeuvre de programmes efficaces de lutte contre la pauvreté et accroissent la demande d'infrastructures et d'équipements pour les différents secteurs sociaux.

La migration internationale a connu, pour sa part, une évolution importante que ce soit par son ampleur ou par sa complexité. Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, le flux migratoire des Marocains vers l'étranger est resté faible, c'est au lendemain de la deuxième guerre et, particulièrement, au début des années 60 que l'émigration des Marocains s'est accentuée. L'origine géographique et la nature des flux changent et de nouvelles modalités de circulation émergent. Simultanément, on observe une diversification des populations candidates au départ qui n'hésitent pas à utiliser les moyens les plus périlleux pour exécuter leur projet de migration. Les relations des pays d'accueil avec le Maroc, pays émetteur, se densifient et se complexifient et de nouvelles réalités sociales de l'émigration marocaine se dessinent.

L'effectif des Marocains Résidant à l'Etranger est ainsi passé de 160 mille en 1968 à 680 mille en 1982, puis à 1.943.000 en 1991 et, enfin, à 3185382 en 2005. Vu l'importance des MRE, et le volume des transferts qu'ils effectuent, l'on peut prévoir que leur rôle dans les transformations sociales et économiques du pays pourrait prendre de l'ampleur, et que leur poids et participation dans la vie politique du Maroc tendrait à s'affirmer.

Le Maroc n'est plus uniquement un pays d'émigration, il est devenu aussi un lieu d'immigration et de transit vers l'Europe. La migration est un phénomène très complexe et diversifié qui affecte non seulement les migrants eux-mêmes mais aussi le pays d'origine, d'accueil et de transit. C'est un phénomène qui continuera à évoluer avec le processus de mondialisation. La migration a des répercussions qui peuvent être positives ou négatives, selon le contexte considéré, sur les différents secteurs économiques, sociaux, culturels, sécuritaires... Pour relever les défis dus aux exigences de la migration, le Maroc se doit de penser à une politique nationale intégrée en matière de migration. Cette politique doit être en conformité avec les évolutions aussi bien au niveau national qu'aux niveaux régional et international et suivre un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs concernés par le phénomène.

Si la croissance démographique a fortement diminué, les défis d'aujourd'hui et de demain demeurent ceux de l'emploi, du fait de l'arrivée à l'âge d'activité de générations de plus en plus nombreuses et du phénomène de vieillissement de la population.

La population âgée de 60 ans et plus est passée de 7.2% en 1960 à 8,0% en 2004, cette proportion connaîtrait une croissance accélérée à partir de 2010. L'effectif de cette tranche de population passerait de 2,4 millions en 2004 à 6,5 millions en 2034, soit 16,8% de la population totale. C'est une population qui est fragile et qui a des besoins spécifiques en matière de santé, d'habitat, d'assistance.

Avec l'évolution que connaît la société marocaine, la solidarité familiale envers les personnes âgées risque de s'effriter et le Maroc se trouve donc appelé à mettre en place un plan d'action adapté à cette tranche de la population qui tient compte des réalités et des spécificités socio culturelles et qui est fondée sur l'équité et sur les Droits Humains.

2.2 Contexte économique et social

Depuis les années 70, le revenu national brut par personne a plus que quadruplé, passant de 550\$US à 2320\$US en 2006 (1998\$US en 2004). Depuis 2001, le Maroc connaît une plus forte croissance économique (4,8% en moyenne), en partie imputable à des conditions climatiques favorables et à une légère reprise du secteur industriel. Ceci s'est traduit par la création d'emplois, en particulier dans les zones urbaines où le chômage est tombé de 22% en 1999 à 18,4% en 2004.

Bien que la pauvreté ait régressé - de 19% à 15 % entre 1999 et 2004 pour une population de 30 millions - elle reste importante. Par ailleurs, elle est fragile, sensible à la volatilité de la croissance économique liée au secteur agricole. On note en effet que la régression de la pauvreté est le résultat de

bonnes performances dans le secteur agricole sur la période 2001-2004, alors que la hausse de la pauvreté dans les années 1990 (de 13% en 1991 à 19% en 1999) était le résultat d'une faible production agricole due à la sécheresse.

En termes de développement humain, le Maroc a réalisé des progrès depuis les années 1960. Ainsi, jusqu'en 1985, il était considéré parmi les pays à faible niveau de développement humain, avec une valeur estimée de l'Indice de Développement Humain (IDH) ne dépassant pas 0,500. Mais à partir de cette date, le pays a commencé à enregistrer des niveaux de l'IDH plus élevés dépassant 0,620 en 2002, et se classant, ainsi, parmi les pays à niveau de développement humain moyen. Ces progrès observés sont le reflet des améliorations non négligeables enregistrées par le Maroc en matière de développement économique et social, notamment durant la dernière décennie.

Les progrès accomplis dans le domaine social demeurent encore insuffisants dans la mesure où la demande dépasse largement les réalisations. En effet, parler du volume des besoins à couvrir en matière de développement humain, c'est évoquer, entre autres, les réponses à apporter aux besoins des couches de la population à faible revenu ou fortement démunies. Parler de la qualité du développement humain, c'est dégager des réponses aux lacunes qui persistent dans les prestations y afférentes. La pauvreté reste au Maroc un phénomène typiquement rural, avec plus de 25 % de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté contre 12% dans les zones urbaines.

Bien que modérées, les avancées enregistrées en matière de développement sont le résultat des améliorations réalisées en matière d'éducation et de croissance économique mesurée par le PIB par habitant. Comme le précise le rapport sur le développement humain en 2003 : « l'option pour un développement tourné vers l'investissement dans le capital humain des jeunes générations s'avère alors décisive, non seulement pour renforcer le développement humain mais aussi et surtout pour créer les conditions favorables à la promotion d'une croissance économique et sociale durable »

Selon les projections démographiques, la population en âge d'activité (entre 15 et 59 ans) continuerait de s'accroître jusqu'en 2020. Alors qu'elle représentait 48,4% en 1960, elle est passée à 61% en 2004, et atteindrait son point culminant aux environs de 65% entre 2010 et 2020. Son impact sur le marché du travail sera donc important et ira en grandissant dans les 15 prochaines années, particulièrement dans les zones urbaines, où le taux de chômage est de 15,5% en 2006. Ce taux tourne autour de 9,7% au niveau national.

D'autre part, les questions du genre sont de plus en plus ouvertement abordées sur tous les aspects du développement durant les dix dernières années et, particulièrement, sous le règne du nouveau roi. Après avoir ratifié toutes les conventions internationales relatives à la condition de la femme, mais avec quelques réserves liées à la question de l'égalité qui furent levées par la suite, le Maroc se consacre de plus en plus à l'aboutissement des droits des femmes et de l'égalité de genre. Ceci s'est manifesté par l'approbation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard de la femme en étroite collaboration avec la société civile et l'adoption du nouveau code de la famille. Ce code, conjuguant avec subtilité valeurs sacrées de l'islam et valeurs universels des droits de la personne, par le rétablissement de la dimension de co-responsabilité des conjoints dans la famille et de la protection des femmes et des enfants, constitue, à lui seul, une véritable révolution de la société marocaine.

Toutefois, malgré les efforts déployés pour améliorer le statut et la condition des femmes, les indicateurs sont loin de refléter la parité. Les disparités sont particulièrement fortes en zones rurales où 74,5% des femmes sont analphabètes et où seulement 63,3% des filles sont scolarisées dans le primaire, selon le RGPH 2004. Dans les zones urbaines, les résultats sont meilleurs, avec un taux de 39,5% de femmes analphabètes et 91,7% de filles scolarisées. Des progrès ont été accomplis dans la composition de la main-d'oeuvre qui compte 35% de femmes (chiffre supérieur aux 28% du MENA). Par ailleurs, la mortalité maternelle au Maroc reste encore très élevée avec 227 décès pour 100000 naissances vivantes (2003) (187 en milieu urbain, contre 267 en milieu rural).

De leur côté, une grande partie des personnes âgées vivent dans des conditions difficiles puisque 30% sont en situation de handicap et 14% vivent dans des ménages pauvres, en particulier en milieu rural. Quant aux personnes âgées qui vivent dans des structures d'accueil, elles sont confrontées à un grand nombre de problèmes et de difficultés en matière d'hygiène, de manque de

personnel et d'encadrement socio culturel, ce qui renforce leur situation d'isolement. Une très faible proportion de cette population bénéficie d'une retraite, c'est la raison pour laquelle la prise en charge se fait, essentiellement, par la famille, ce qui entraîne des problèmes et des charges supplémentaires difficiles à gérer pour celle-ci.

2.3 Politiques et Programmes nationaux

Le Maroc est résolument engagé dans une politique de réformes qui mettent en exergue la valorisation et la mobilisation du potentiel humain. Ces réformes privilégient, en particulier, la décentralisation, le développement des capacités des ressources humaines et institutionnelles ainsi que la gestion basée sur les résultats. Cet ensemble de réformes vient conforter la volonté de consolidation de la démocratie, de renforcement de l'État de droit et de promotion d'une culture des droits humains. En matière de régionalisation, le Maroc a consacré constitutionnellement la décentralisation afin d'assurer à la fois l'existence et l'autonomie des collectivités locales. Ainsi, le processus de décentralisation, entrepris au Maroc depuis 40 ans, a connu dans les dernières années une évolution progressive qui a substantiellement changé le profil administratif du pays.

Depuis 1960, date de la première charte communale, le Maroc s'est doté d'une organisation institutionnelle démocratique caractérisée par le partage de la gestion des affaires locales entre les assemblées communales élues et les représentants de l'administration centrale. Le choix de la décentralisation et de la déconcentration est une politique irréversible au Maroc et est considérée comme une option stratégique pour la réalisation d'un développement économique et social du pays.

Pour faire face à ces multiples défis, le Maroc mène une politique volontariste de développement social et humain laquelle a revêtu, depuis l'avènement du Roi Mohammed VI, une dimension prioritaire. La part des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux, au sens large, représente près de 55% du budget de l'Etat.

Que SM le Roi Mohammed VI tienne à procéder en personne au lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) en 2005, et veille à s'enquérir de son suivi et de sa bonne marche, est un signal fort qui indique que le Maroc est entré de plain-pied dans une nouvelle ère aux niveaux économique et social avec pour objectif « la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation ».

Dans ce contexte, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) cible largement l'accomplissement des OMD, par sa focalisation sur les communautés rurales et urbaines les plus défavorisées, et son articulation avec le renforcement des capacités des couches pauvres et des groupes marginalisés pour participer activement au processus de développement. Cette initiative a été le prélude à de grands paris qui procèdent d'une vision globale en vue d'édifier un Maroc moderne. Aussi, s'inscrit-elle dans le long terme. "L'Initiative Nationale pour le Développement Humain n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance. C'est un chantier de règne, ouvert en permanence". Avec sa vision innovante, l'INDH marque une sorte de rupture avec les pratiques passées. Plus exactement, il s'agit d'une triple rupture :

- Un volontarisme politique fort, fondé sur des politiques publiques vigoureuses plus efficaces et mieux ciblées, l'action caritative ne pouvant s'inscrire qu'en complément et en soutien à ces dernières.
- Des mécanismes innovants de mise en oeuvre des politiques et des programmes publics, ciblant les 250 quartiers urbains les plus défavorisés et les 360 communes rurales les plus pauvres, dans un horizon temporel déterminé, avec une intégration de toutes les interventions en matière d'accès aux capacités et au revenu, et la participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions retenues.
- Des modalités innovantes de financement avec des fonds délégués aux Walis et Gouverneurs (sous-ordonnateurs) après évaluation des besoins fondée sur les différents diagnostics territoriaux, dans le cadre d'une démarche ascendante

Pour renforcer et faciliter le processus de cette initiative, le système d'informations statistiques a été mis à contribution. Ainsi, des données et indicateurs pertinents pour orienter la prise de décision, ont pu être fournis grâce à un ensemble d'opérations de grande envergure lancées ces dernières années par le Maroc, dont notamment, i) le RGPH de 2004 qui a généré un ensemble d'informations démographiques et sociales au niveau des différentes collectivités locales allant jusqu'au niveau des communes, ii) La carte de la pauvreté qui a permis le ciblage par l'INDH des zones les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion.

La transition démographique qu'a connue le Maroc juste après son indépendance et ses effets sur le développement du pays ont conduit le gouvernement marocain à penser à l'élaboration d'une politique en matière de population. Ainsi les secteurs sociaux avaient fixé des objectifs et arrêté des politiques sectorielles de population. En 1966, une Commission Supérieure et des Commissions Locales de population ont été créées par décret royal, en vue d'élaborer et coordonner la politique gouvernementale dans le domaine de l'accroissement démographique. Toutefois cette commission n'a pas pu jouer pleinement le rôle qui lui a été imparti.

Après la CIPD de 1994, qui a fait le lien entre les dimensions sociale et économique et qui a pris le bien-être des personnes comme référence de toute stratégie de développement, le Département du Plan s'est vu attribuer, la mission d'élaborer en liaison avec les ministères concernés, une politique gouvernementale en matière de population. A cet effet, il s'est avéré nécessaire d'actualiser le décret royal portant sur la création de la Commission de Population (la version modificative du décret a été publiée dans le Bulletin officiel n°4562 du 19 mars 1998). Cependant malgré cette actualisation, la Commission n'est pas encore arrivée à jouer pleinement son rôle, en effet, l'activité principale de la commission ne consiste actuellement qu'à publier un rapport annuel sur la population.

2.4 Défis et domaines prioritaires du programme

Au Maroc, la décentralisation et son corollaire la déconcentration sont considérées comme une option stratégique pour le développement économique et social. Celle-ci est d'autant plus pertinente que le pays reste confronté à des disparités entre les milieux de résidence, entre les sexes et entre les différentes régions du pays. A ceci s'ajoute la faiblesse des capacités locales en matière de développement. Il s'agit, notamment, d'une inadéquation des méthodes de diagnostic et de marketing territorial et d'un manque d'implication de toutes les parties concernées par le développement local. De plus, la plupart des collectivités locales n'ont pas réussi à élaborer une stratégie pour la mise en valeur du territoire, la mobilisation des ressources et le montage de projets.

Pour palier à ces insuffisances, l'élaboration de plans intégrés de développement locaux, selon une approche participative, s'avère nécessaire et ce, en vue de garantir une bonne gouvernance au niveau territorial, notamment régional et provincial, voire même communal. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces programmes intégrés territoriaux ne pourra pas se faire sans la concrétisation d'un plan d'action de mise à niveau des ressources humaines et de mise en valeur du territoire.

Le manque d'indicateurs pertinents à un niveau décentralisé constitue une entrave pour une gestion efficace locale et surtout pour une prise de décision sur la base de données précises et actuelles. Ce manque constitue également une entrave au ciblage adéquat des programmes de développement locaux. En outre, le manque de concertation entre les différents producteurs de l'information statistique, aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé constitue un handicap pour le développement du système d'information local.

Après dix années d'existence de l'actuelle Commission de Population (Commission Supérieure et Commissions Régionales), celle-ci n'a pas pu créer la synergie nécessaire pour assurer l'intégration des politiques sectorielles et mettre en place un système de suivi et évaluation de ces politiques. Ainsi, il s'avère nécessaire de mener une réflexion pour que cette commission puisse répondre aux besoins les plus pertinents et les plus urgents en matière de politiques de population et ce, à travers l'élaboration de politiques et/ou stratégies nationales concernant les groupes de populations vulnérables, qui guideront le pays et les différents secteurs gouvernementaux et la société civile pour la mise en place d'interventions multisectorielles pour des thématiques prioritaires telles que la migration, les personnes âgées, les jeunes.

2.5 Coopération passée et enseignements

Le sous-programme Stratégie de Population et Développement, du 6^{ème} cycle de coopération (2002-2006), s'était fixé comme objectif de faciliter la prise en compte des questions de Population et de Genre dans tous les aspects du développement, au niveau régional et national et ce, à travers la réalisation du produit suivant :

« Avoir facilité la prise en considération des questions de population et de genre dans les plans et politiques de développement aux niveaux national et régional. Avoir augmenté le nombre et l'utilisation de bases de données intégrées de qualité, ventilées par sexe et analysées selon le Genre »

Dans ce cadre, le sous-programme a permis la réalisation de plusieurs acquis, parmi lesquels il importe de mentionner :

- Le renforcement des capacités des planificateurs à intégrer les questions de Population et de Genre dans les programmes de développement et à utiliser les données et indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour l'élaboration de ces programmes.
- Une large diffusion des résultats des études et analyses réalisées telles que les études sur les jeunes, la pauvreté, l'habitat, la migration internationale, les personnes âgées, ...
- L'élaboration du rapport ICPD+10. Il a permis au gouvernement de faire une analyse de la situation sociale du pays et d'évaluer les réformes engagées et de réorienter les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations.
- L'appui au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). La diffusion de ses résultats à un niveau décentralisé a permis aux autorités locales d'orienter leurs programmes d'action, y compris ceux relatifs à l'INDH, en utilisant les résultats du RGPH et de la carte de pauvreté élaborée sur la base des données du RGPH et celle de l'enquête sur le niveau de vie des ménages.
- L'intervention au niveau de la région de Marrakech Tensift al Haouz pour la mise en place d'une base de données régionales. Elle a constitué une opportunité pour identifier sur le terrain les besoins dans les domaines de la planification du développement et de l'information statistique nécessaire pour la prise de décision.
- L'implantation des expériences de planification et de développement de bases de données au niveau provincial pour accompagner le processus de décentralisation engagé par le Maroc.

La revue à mi-parcours et les revues annuelles du 6^{ème} programme ont permis de déduire plusieurs enseignements et recommandations, parmi lesquelles on peut citer la nécessité de:

- encourager la coordination entre les ministères au niveau central et régional ;
- assurer une coordination et une synergie entre les actions des différentes directions centrales et régionales du HCP ;
- soutenir les réformes menées par le pays dans le cadre de la décentralisation en appuyant les processus de planification locale, tout en accordant la priorité au milieu rural inaccessible ;
- développer des systèmes d'informations décentralisés pour assurer le suivi des programmes de développement aux différents niveaux géographiques ;
- appuyer le renforcement et le développement des capacités des différents intervenants ;
- renforcer les capacités institutionnelles des associations locales pour jouer un rôle participatif et dynamique dans le processus de planification et suivi ;
- encourager les partenariats entre les secteurs gouvernementaux, les universités, les instituts spécialisés, et les ONG ;
- de veiller à la coordination et à la synergie entre les différentes activités en matière de population pour leur assurer plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

3. Programme Proposé

Le programme proposé a été formulé en étroite collaboration avec les partenaires nationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux, et en concertation avec les autres agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds bilatéraux. Il vise à poursuivre et appuyer les efforts déployés par les institutions publiques et organisations de la société civile, pour promouvoir une planification et un suivi décentralisés des OMD, intégrant les dimensions population et genre. Il ambitionne, aussi, de s'insérer soigneusement dans le processus de décentralisation / déconcentration engagé par le Maroc et de contribuer à l'objectif d'orienter les programmes de développement en vue de mieux cibler les populations les plus vulnérables.

S'inspirant des expériences passées et des orientations stratégiques du gouvernement marocain, la proposition se base sur : a) l'analyse du Bilan Commun du Pays et le Plan Cadre des Nations Unies de Coopération au Développement (UNDAF 2007-11); b) les Objectifs du Millénaire pour le Développement ; c) le 7^{ème} programme du pays UNFPA-MAROC (2007-2011).

Le présent programme est principalement un programme de promotion de la gouvernance et de renforcement des capacités nationales et locales dans le domaine de la programmation et de la gestion participatives, il s'intitule : «*Appui à la planification et Systèmes d'Information pour le suivi des OMD à un niveau décentralisé*» et il contribue directement aux produits du 7^{ème} programme du pays UNFPA-MAROC (2007-2011), particulièrement le produit suivant :

«Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative, et sur la base d'informations statistiques et de recherche »

Pour aboutir aux résultats escomptés, le programme adoptera les stratégies générales suivantes : (a) La promotion de la programmation basée sur les droits humains, ainsi que la gestion axée sur les résultats ; (b) le développement de modèles d'intervention sur le terrain qui servent comme base pour la formulation des plans d'action locaux ; (c) la participation des communautés, des femmes et des jeunes à toutes les étapes du processus de planification ; (d) le plaidoyer pour les droits des femmes et des jeunes.

3.1 Produits, axes stratégiques et groupes d'activités

Le programme proposé apporte l'appui méthodologique de nature à contribuer à la réalisation des produits suivants :

- Produit 1 :** Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative
- Produit 2 :** Les systèmes de données et d'indicateurs statistiques au niveau provincial/régional, sont renforcés pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi de l'INDH
- Produit 3 :** Des politiques/stratégies nationales en matière de migration et des personnes âgées sont formulées, pour appuyer le développement humain, et des mécanismes de suivi sont mis en place

Pour atteindre ces produits, un ensemble d'axes stratégiques et groupes d'activités seront mis en œuvre, comme suit:

- Produit 1 :** *Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative*

Axe stratégique 1: Développement d'un plan d'action pour l'appui à la planification locale aux niveaux provincial et régional: Cet axe permettra de coordonner les actions des différents intervenants dans le domaine de la planification décentralisée en vue d'assurer leur complémentarité. Il sera réalisé à travers les groupes d'activités suivants :

- Organisation des réunions du Comité de Pilotage (avec DGCL et l'équipe ARTGOLD) pour assurer la complémentarité;
- Identification par le comité de pilotage des régions et provinces prioritaires sur la base d'une analyse de l'environnement et de l'engagement local institutionnel.

Axe stratégique 2: Identification et mise en place de mécanismes de coordination provinciaux et régionaux (gouvernement et ONG) pour la formulation d'un plan stratégique local. Sur la base d'une analyse des mécanismes de coordination déjà opérationnels aux niveaux provincial et régional et les termes de référence du mécanisme de coordination pour l'élaboration et le suivi du plan de développement qui seront définis, un mécanisme de coordination sera identifié et mis en place. Ainsi cet axe sera mené pour la réalisation des groupes d'activités suivants :

- organisation aux réunions d'information et de sensibilisation avec les décideurs locaux: élus, autorités locales, services extérieurs, ONG ;
- analyse des mécanismes de coordination existants, au niveau local, y compris les Commissions Régionales de Population ;
- élaboration des TdR du mécanisme de coordination pour l'élaboration et le suivi du plan local ;
- mise en place du mécanisme de coordination/ pilotage ;

Axe stratégique 3: Renforcement des capacités des membres des mécanismes de coordination provinciaux et régionaux et des intervenants (acteurs gouvernementaux et ONG) en diagnostic et en planification stratégique. Les groupes d'activités permettant de réaliser cet axe stratégique s'articulent autour de ce qui suit :

- définition des intervenants (gouvernement et ONG) et leurs rôles respectifs et appui technique à l'élaboration d'un diagnostic des besoins en matière de planification et suivi ;
- élaboration du cadre méthodologique et des outils/canevas de travail ;
- élaboration de plans et supports de formation au bénéfice des membres du mécanisme de coordination et des partenaires ;
- organisation des formations nécessaires pour la mise en œuvre du processus de planification.

Axe stratégique 4: Appui technique à l'élaboration des plans provinciaux / régionaux apporté aux différentes étapes de la préparation du plan de développement local selon une approche participative. Les groupes d'activités de cet axe stratégique sont axés sur les actions suivantes :

- définition des étapes opérationnelles pour l'élaboration du plan de développement ;
- appui technique à la réalisation des diagnostics aux niveaux provincial / régional ;
- appui technique à la formulation du programme de développement provincial / régional ;
- identification d'indicateurs pertinents et facilement utilisables pour le suivi/évaluation du plan
- appui méthodologique à l'élaboration des rapports de suivi et d'évaluation.

Axe stratégique 5: Capitalisation méthodologique, documentation et dissémination de l'expérience. Pour assurer une pérennisation des résultats et faire bénéficier les autres régions/provinces des enseignements tirés de ces expériences, tous les dossiers techniques, les kits et manuels de formation seront diffusés. Cet axe sera réalisé par les groupes d'activités suivants :

- établissement de dossiers techniques, de kits de formation et de manuels type ;

- réalisation d'un support informatique des différents dossiers pour les disséminer et rendre la formation plus accessible.

Produit 2 : *Les systèmes de données et d'indicateurs statistiques au niveau provincial / régional, sont renforcés pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi de l'INDH*

Axe stratégique 1 : Définition d'un plan d'action/stratégie pour le développement du système d'information statistique décentralisé. Cet axe permettra d'assurer une concertation autour d'un plan d'action pour le développement du système d'information statistique décentralisé qui sera basé sur une analyse de l'existant. Les groupes d'activités suivants permettront la réalisation de cet axe stratégique :

- concertation entre les producteurs de l'information statistique, aux niveaux national et régional, pour une standardisation et une normalisation ;
- concertation entre producteurs et utilisateurs locaux pour identifier les besoins et les points faibles en matière de circulation de l'information statistique ;
- élaboration et validation d'un plan d'action pour le développement du système d'information statistique décentralisé.

Axe stratégique 2 : Mise en place d'un mécanisme provincial pour l'échange des statistiques de routine : Les termes de référence (composition, attributions, plan d'action...) de ce mécanisme / comité de suivi seront élaborés en concertation entre les différentes parties concernées. La mise en place de ce mécanisme sera réalisée par les groupes d'activités suivants :

- Définition et validation des TdR d'un groupe de travail pour l'échange des statistiques de routine (composition, attributions...) ;
- mise en place et opérationnalisation du groupe de travail local.

Axe stratégique 3 : Définition et mise en place d'une base de données et indicateurs au niveau provincial, en concertation entre producteurs et utilisateurs. Il s'agit de mettre en place un système d'information statistique local définissant le rôle de chaque partenaire et les circuits d'échange des données, d'élaborer et valider le schéma conceptuel de la base de données et de renforcer les capacités des producteurs/gestionnaires de l'information statistique. D'autres sources d'informations au niveau communal seront analysées, telles que celles qui produisent les indicateurs sociodémographiques au niveau provincial/communal à partir du RGPH 2004 et l'exploitation des statistiques de l'état civil (test sur quelques communes). Les groupes d'activités de cet axe stratégique sont :

- définition des données et indicateurs prioritaires et identification de leurs sources, en concertation entre producteurs et utilisateurs ;
- élaboration et validation d'un schéma conceptuel du système d'information statistique local, y compris le rôle de chaque partenaire producteur de statistiques ;
- définition et mise en place du système de gestion de la base de données locales (BD intégrée et BD sectorielles) ;
- identification des besoins en données spécifiques locales et proposition de la méthodologie pour produire ces données ;
- production des indicateurs sociodémographiques au niveau provincial/communal à partir du RGPH 2004 et des projections démographiques (y compris analyse de la mortalité infantile et adulte) ;
- appui à l'amélioration de l'exploitation et de l'analyse des statistiques de l'état civil ;
- organisation de formations pour les gestionnaires/administrateurs de la base de données locale ;

- validation de la base de données ;
- alimentation régulière de la base de données.

Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités des intervenants provinciaux et régionaux pour produire, diffuser et utiliser des données/indicateurs. Les formations nécessaires pour assurer une meilleure utilisation de la base de données provinciale/régionale. A partir de ces bases de données, des rapports réguliers sur la situation sociale, OMD et réduction de pauvreté au niveau provincial / régional seront élaborés et diffusés. Les groupes d'activités sont :

- organisation des formations nécessaires pour les producteurs et les utilisateurs de la base des données ;
- réalisation et diffusion de rapports réguliers sur la situation sociale, OMD et réduction de la pauvreté au niveau provincial et régional.

Axe stratégique 5 : Recherches opérationnelles et d'impact des plans formulés. Ces recherches seront menées sur la base des besoins ressentis lors du processus de planification, ainsi que durant la mise en œuvre des plan/programme de développement locaux. Les groupes d'activités de cet axe sont :

- identification des thèmes d'étude et de recherche prioritaires au niveau provincial /régional ;
- réalisation et diffusion des études et des recherches.

Produit 3 : *Des politiques/stratégies nationales en matière de migration et des personnes âgées sont formulées, pour appuyer le développement humain, et des mécanismes de suivi sont mis en place*

Le HCP a, à son actif, plusieurs études et recherches dans le domaine de la migration et des personnes âgées. Afin de capitaliser ces acquis, il serait opportun d'appuyer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques/stratégies nationales en la matière. Par ailleurs il est important d'étudier la possibilité d'utiliser le cadre de la Commission de Population pour l'élaboration de politiques / stratégies nationales en faveur des groupes vulnérables de population. Les axes stratégiques pour atteindre ce produit sont :

Axe stratégique 1 : Appui à l'élaboration d'une politique/stratégie, y compris les mécanismes de suivi et de recherche, en matière de migration. Pour réaliser cet axe, des analyses approfondies des recherches existantes (enquêtes, données de recensement ou études déjà réalisées) seront nécessaires pour orienter la stratégie. Dans le cas où les données nécessaires n'existent pas, priorité sera accordée à exploiter la possibilité d'utiliser les enquêtes permanentes ou périodiques du HCP (enquête emploi, l'enquête niveau de vie...) pour y intégrer des modules supplémentaires. Les groupes d'activités de cet axe stratégique sont :

- Appui aux travaux du comité intersectoriel pour le suivi et la réflexion sur les questions migratoires ;
- Appui à l'identification et l'analyse des politiques sectorielles existantes ;
- Réalisation des analyses et recherches approfondies identifiées par le comité ;
- Organisation/participation d'ateliers de débat en vue d'une intégration des politiques sectorielles ;
- Participation au mécanisme de Suivi et Coordination pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Axe stratégique 2 : Appui à la définition d'une politique/stratégie et des mécanismes de suivi et de recherche, en faveur des personnes âgées. Pour réaliser cet axe, des analyses et des recherches pertinentes seront nécessaires pour orienter la stratégie. Pour ce faire, la priorité sera donnée d'abord à l'utilisation et à l'approfondissement de l'analyse des informations qui existent et qui sont tirés des enquêtes, recensement ou études déjà réalisées. Dans le cas où les données nécessaires n'existent pas, il faut étudier en premier lieu la possibilité d'utiliser les enquêtes permanentes du HCP (telles que

l'enquête emploi, l'enquête niveau de vie...) pour y intégrer des modules supplémentaires Cet axe sera réalisé par les groupes d'activités suivants :

- Appui à la mise en place et fonctionnement d'un comité intersectoriel de suivi et réflexion sur les questions relatives aux personnes âgées ;
- Appui à l'analyse des recommandations de la conférence nationale sur les personnes âgées et des politiques sectorielles existantes ;
- Appui à l'organisation d'ateliers de réflexion sur le thème des personnes âgées en vue de l'amélioration et de l'intégration des actions sectorielles ;
- Réalisation des analyses et recherches approfondies supplémentaires identifiées par le comité ;
- Participation à la proposition d'une stratégie dotée d'un système de suivi et évaluation (objectifs, actions à mener, cadre institutionnel, système de suivi...)

Axe stratégique 3 : Redynamisation de la Commission de Population dans le contexte actuel. Les activités sont :

- Etude portant sur le rôle et le fonctionnement de la Commission de Population ;
- Mise en œuvre des enseignements et des recommandations tirés de l'étude ;
- Soutien aux activités locales de préparation du congrès international de population de 2009.

3.2 Couverture Géographique

La couverture géographique se fonde sur les priorités nationales, les besoins manifestés au niveau local et la concordance avec le projet Art Gold et autres programmes et projets financés dans le cadre du 7^{ème} Programme de Pays du UNFPA – Maroc. Le programme ciblera les régions de Marrakech Tensift Al Haouz, Tanger-Tétouan, Tadmouct, l'Oriental, Fés-Boulemane et Meknès-Tafilalet. Il pourra cibler aussi toute autre région/province qui exprime son intérêt pour le programme.

3.3 Stratégie de Partenariat

- Partenariat avec les autres secteurs du gouvernement :

Le programme sera mis en œuvre par le HCP en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur (la Direction Générale des Collectivités Locales « DGCL »). Toutefois, un certain nombre de partenaires vont contribuer activement à la mise en œuvre de certains produits et à la réalisation de leurs résultats, notamment, ceux liés à l'élaboration de stratégies en faveur des personnes âgées, ainsi que dans le domaine de la migration. Il s'agit, principalement, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH), du Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger. D'autres départements et institutions tels que l'Aménagement du Territoire, des universités ou des membres de la société civile seront associés au programme sur la base de leurs capacités propres ou centres d'intérêts et objectifs. La collaboration entre les départements sera traduite par des mécanismes de programmation et de coordination intersectoriels et ce, dans le cadre des comités intersectoriels.

- Partenariat avec les autres Agences du Système des Nations et les autres Coopérations multilatérales et bilatérales :

Des partenariats seront développés avec les autres agences du SNU qui interviennent dans la priorité de l'UNDAF «Développement Humain et gouvernance démocratique en appui à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion ». La réflexion portera sur un cadre de programmation conjointe. Il s'agit, principalement, du PNUD à travers le programme Art Gold et le suivi des OMD et de l'UNICEF à travers le Système d'information Communale et la promotion de l'utilisation de DevInfo.

Les activités stratégiques du programme seront développées en concertation avec ces agences, afin de créer des synergies dans les actions et favoriser la complémentarité des activités.

4. Modalités de Mise en Œuvre et Gestion du programme

4.1 Agence de Mise en Œuvre

Le Haut Commissariat au Plan, en sa qualité de principale institution spécialisée des questions de planification et de production / diffusion de l'information statistique, sera l'agence d'exécution du programme proposé, à travers ses différentes structures au niveau central et régional. Plus spécifiquement, et considérant le mandat et la nature des activités des différentes directions aux niveaux central et régional, le présent programme sera exécuté par les structures suivantes du HCP:

- **La Direction de la Planification (DP)** : Vu sa mission en liaison avec l'élaboration des plans de développement économique et social et la préparation des rapports sur l'exécution de ces plans, la DP apportera à ce programme, tout l'appui technique nécessaire en matière d'élaboration de plans de développement locaux, et aura la responsabilité de définir le cadre méthodologique et les outils /canevas de travail, ainsi que le matériel de formation.
- **La Direction de la Statistique (DS)** : Vu son expertise en matière de développement des systèmes statistiques, l'organisation des bases de données, et la normalisation des concepts et des travaux statistiques, la DS aura pour rôle d'apporter tout l'appui nécessaire pour renforcer le système d'information statistique au niveau décentralisé.
- **Les Directions Régionales (DR)** du HCP : Considérant leurs implications dans la collecte des statistiques, et la préparation et suivi des plans locaux de développement, en collaboration avec les autorités régionales, préfectorales et provinciales, elles vont appuyer, dans le cadre de ce programme, la mise en œuvre des activités aux niveaux régional et provincial, en partenariat avec les directions centrales.
- **Le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED)** : Tenant compte de son expertise dans le domaine de la recherche démographique et sociale, le CERED conduira des recherches approfondies dans le cadre de la planification décentralisée (provinciale), et jouera un rôle dans la réalisation des études et la formulation des stratégies nationales en matière de migration et de vieillissement de la population, en étroite collaboration avec les partenaires concernés par ces questions. Par ailleurs, il pourra réaliser des recherches approfondies dans le cadre des autres programmes financés par l'UNFPA avec d'autres secteurs, tels que la santé et la promotion d'égalité de genre/Lutte contre VFG
- **L'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)** : Respectant ses mandats comme une institution de formation dans les domaines de statistique, économie appliquée et démographie, l'INSEA contribuera à la réalisation de ce programme, en partenariat avec la Direction de la Planification, et la direction de la Statistique, aux formations requises aux partenaires locaux, y compris l'intégration des dimensions population et Genre dans la planification et collecte des données au niveau local.

4.2 Partenaires de Mise en Œuvre

D'autres partenaires seront associés étroitement à la mise en œuvre de ce programme. Il s'agit notamment de :

- **La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL/Ministère de l'Intérieur)**. Considérant ses attributions au niveau régional, provincial et communal, et son statut de Coordinateur institutionnel du Programme ART-GOLD, la DGCL accompagnera le programme pour assurer la pérennisation des résultats (la planification décentralisée et les systèmes d'information), et la convergence des activités et résultats du programme et ceux de l'INDH, et du ART-GOLD.
- **Le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées (SEFEPH)** : En tant que département gouvernemental chargé du dossier des personnes âgées, le SEFEPH collaborera avec le HCP, à travers un comité multisectoriel en matière de

Personnes Agées, pour définir un plan d'action national et multisectoriel en faveur de cette population.

- **Le Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger / Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération (Direction des Affaires Consulaires et Sociales) :** En collaboration avec le HCP, ces départements faciliteront la coordination intersectorielle (ONG, institutions de recherche, départements gouvernementales, y compris Ministère de l'Intérieur, Ministère d'Aménagement du Territoire), en vue de formuler une politique/stratégie nationale multisectorielle et multidimensionnelle en matière de migration.

4.3 Bureau de l'UNFPA au Maroc

Le Bureau de l'UNFPA contribuera avec les autres partenaires à l'opérationnalisation et à l'exécution du plan de travail, et sera membre de toutes les structures de gestion du présent programme (Comité de Pilotage, Comité technique, Comité Technique Provincial).

Considérant que dans le cadre de son programme de coopération au Maroc (2007 – 2011), l'UNFPA appui un ensemble de programmes en partenariat avec les départements de la Santé, de l'Education Nationale, de la Jeunesse, de l'Entraide nationale, du SEFEPH, de la Justice, du MDS et l'ADS, ainsi que plusieurs ONG aux niveaux national et local. L'UNFPA veillera à créer une synergie et une complémentarité entre ce programme et les autres programmes de l'UNFPA, d'une part et, d'autre part avec d'autres programmes financés par les autres agences des Nations Unies, particulièrement le Programme ART GOLD Maroc du PNUD.

Dans le cadre de ce programme, et sous la supervision de le/la Chargé(e) de Programme, l'UNFPA assurera les services d'un(e) Expert(e) en matière de Planification et d'un(e) autre en matière de Gestion de Base de Données et utilisation de DevInfo. Tout en maintenant des contacts réguliers avec les structures du HCP au niveau central, les deux expert(e)s maintiendront des contacts opérationnels avec les structures provinciales, en vue de les assister techniquement, d'identifier les besoins en formation et d'organisation les sessions de formation.

Pour le bon déroulement des activités au niveau central que local, l'UNFPA recrutera un(e) Associé(e) au Programme (voir Termes de Référence en Annexe), pour apporter un appui à la mise en œuvre des activités du Programme, y compris les aspects administratifs et financiers du Programme.

Par ailleurs, le bureau de l'UNFPA mettra à la disposition du programme toute l'expérience cumulée et les leçons apprises lors de ses différents programmes de coopération antécédents, ainsi que l'appui technique dans des domaines spécifique (tel que la santé, la jeunesse et la promotion des femmes), à travers ses experts recrutés dans le cadre des autres programmes financés par l'UNFPA.

4.4 Mécanisme de Gestion et Coordination Programmatique

Pour assurer une bonne gestion et coordination des Plans de Travail Annuels, le HCP, en tant qu'agence d'exécution du programme assurera l'établissement et le bon fonctionnement des mécanismes de coordination et de suivi, à savoir :

- a) Un « Comité de Pilotage », présidé par le Haut Commissaire au Plan ou le secrétaire général du HCP et le Représentant d'UNFPA, le comité verra la participation des directeurs centraux et régionaux impliqués dans le programme et inclura aussi des représentants de la DGCL, du SEFEPH, du MCMRE, du PNUD, de l'UNICEF, et tout bailleur de fonds contribuant au programme. Ce comité se réunira deux fois par an pour examiner l'état d'avancement du programme, donner les orientations stratégiques, valider et revoir le plan d'action annuel, et recommander les changements nécessaires (durant la réunion de mi-année). Le Comité est le lieu privilégié pour coordonner les activités du Programme avec les autres programmes en cours, menés par les autres départements en matière de planification décentralisée, pour s'assurer que les activités s'inscrivent dans le cadre des priorités et politiques nationales et pour assurer la pérennisation de l'expérience dans la politique de coopération promue par le Maroc.

- b) Un « Comité Technique », qui regroupe les représentants des différentes structures (centrales et régionales) impliquées dans la réalisation du programme et le Chargé de Programme de l'UNFPA et éventuellement, du PNUD et de l'UNICEF. A travers des réunions trimestrielles, ce comité assurera le suivi régulier du plan annuel, et de la préparation des fiches de mise en œuvre pour chacune des activités prévues dans le PTA.
- c) Comités Techniques Locaux : Au niveau de chaque région/province, sous la Présidence du Wali/Gouverneur, et avec l'appui technique de la Direction Régionale du HCP, un Comité Technique sera mise en place. Il sera la structure opérationnelle chargée de faciliter la programmation locale. Ce comité coordonnera étroitement avec le Comité local de Développement Humain, instauré dans le cadre de l'INDH. Ces comités seront chargés de préparer les documents des plans/programmes du Territoire.

4.5 Gestion Financière

Pour prendre en charge la gestion financière, le HCP, agence d'exécution du programme proposé, assurera les procédures suivantes :

- a) Le HCP cosignera une Lettre d'Accord avec le Représentant d'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des différentes parties intéressées, ainsi que les modalités à suivre pour se conformer aux procédures applicables en matière de financement, de comptabilité, d'établissement de rapports et de vérification des comptes.
- b) Les fonds gérés par le partenaire d'exécution seront vérifiés au moins annuellement par les « Cours des Comptes ».
- c) Concernant l'appui sollicité par des gouverneurs/walis ou par les autres partenaires de mise en œuvre; des conventions d'accord seront signées entre le HCP, le gouverneur/wali ou le partenaire de mise en œuvre et l'UNFPA. Ces accords indiqueront clairement l'apport de chacun des partenaires, ainsi que les modalités de gestion financière qui seront appliquées.

5. Suivi et évaluation

5.1 Processus de Suivi et Évaluation

- a) Réunions du Comité de Pilotage : organisées semestriellement, ces réunions serviront à l'approbation et à la revue des plans et des bilans annuel et semestriel.
- b) Réunions du Comité Technique : Organisées trimestriellement, ces réunions serviront à la mise à jour des plans et bilans trimestriels.
- c) Réunions de Revues Annuelles du Programme UNFPA – Maroc. Elles seront organisées sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (MAEC), pour revoir l'état d'avancement du Programme Pays, avec les autres partenaires nationaux les autres agences du SNU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales.
- d) Évaluation et Revue à mi-parcours et finale. Sous l'égide du MAEC, des réunions de revue à mi parcours et finale seront conduites éventuellement avec les autres partenaires du Programme de pays UNFPA – Maroc, les autres agences du SNU et les autres coopérations Multi- et Bilatérales

5.2 Instruments de Suivi et d'Évaluation

Le présent programme contient deux instruments qui guideront le Suivi et Évaluation du programme : a) « Cadre Logique » (Annexe 1); b) le « Plan de Suivi et Évaluation » (PSE) (Annexe 3)

- le Cadre Logique identifie les indicateurs de processus et d'impact, nécessaires pour mesurer le progrès atteint par les produits du programme. Pour chaque indicateur, une « Situation de Départ » (Baseline data) et des cibles seront établies au début du programme et serviront au suivi et à l'évaluation du programme. La collecte des données

nécessaires sera assurée d'une manière continue. Elle sera gérée par une base de données DevInfo mise à jour régulièrement par le bureau de l'UNFPA.

- Le Plan de Suivi et Évaluation (PSE) définit, sur cinq ans, les études, les recherches et évaluations, les systèmes de suivi, les mécanismes de collecte des données, les actions de renforcement des capacités en suivi / évaluation et les publications prévues. Des évaluations à mi-parcours et en fin de cycle du programme pays mesureront la performance du programme. Au cours du cycle, le PSE sera décliné en « Plans Annuels de Suivi et Evaluation » (PASE), révisé et mis à jour lors de revues annuelles et à mi-parcours. D'autres indicateurs seront ajoutés selon les Plans de Travail Annuels (PTA).

6. Budget et Durée du Programme

Le Programme proposé porte sur une période de cinq ans, jusqu'à Décembre 2007, et prendra effet aussitôt après la signature du document du Programme par le HCP et l'UNFPA.

6.1 Budget Régulier

Le Coût total des activités prévues pour atteindre les produits du programme proposé est estimé aux alentours de deux millions cinq cent mille Dollars des Etats Unis (2 500 000 US\$), pour la période 2007 - 2011.

La contribution de l'UNFPA s'élève aux alentours de un million de Dollars Etats Unis (1.000.000 US\$), issue des ressources régulières du UNFPA.

Pour démontrer l'engagement du gouvernement envers le programme proposé, le Haut Commissariat au Plan s'engage à contribuer avec un montant de 9 000 000 dirhams marocains, en coûts partagés, et qui sera viré au compte de l'UNFPA au Maroc, en versements annuels. Un accord sera signé entre le HCP et le Représentant de l'UNFPA, concernant les calendriers et les apports prévus des parties concernées.

6.2 Ressources à mobiliser

L'UNFPA en collaboration avec le HCP et les partenaires du programme déploieront tous les efforts nécessaires pour la mobilisation des ressources supplémentaires.

7. Engagements des Partenaires

7.1 Engagement du UNFPA

Dans le cadre du présent Plan d'Action, l'UNFPA s'engage à :

- apporter l'assistance technique et l'expertise dans tous les domaines liés au programme, utilisant les ressources de l'Équipe d'Appui Technique, et les experts nationaux et internationaux ;
- appuyer le recrutement du personnel pour le programme pour assurer un appui technique, administratif et opérationnel du bureau de l'UNFPA aux partenaires ;
- effectuer des versements en espèces dans des comptes bancaires reconnus par les partenaires et par l'UNFPA. Ces fonds seront répartis par année calendaire, en conformité avec le Programme de Pays (CPD) approuvé par le Conseil d'Administration. Ces budgets seront revus et détaillés dans les Plans de Travail Annuels et trimestriels du programme ;
- appuyer l'achat des produits et services pour les besoins du programme, selon la demande des partenaires.

7.2 Engagement du Gouvernement

Dans le cadre du présent programme, le Haut Commissariat au Plan s'engage à œuvrer avec le UNFPA en vue de :

- Assurer l'appropriation et l'exécution des plans d'action retenus en harmonie avec les priorités nationales et sectorielles ;
- assurer la coordination nécessaire et œuvrer en vue de la réalisation des activités prévues dans les plans d'action annuels, ainsi que des produits retenus ;
- organiser les réunions de suivi des différents comités de pilotage et technique ;
- participer activement au plan de suivi en vue de fournir les indicateurs permettant d'apprécier l'état d'avancement du programme ;
- assurer une participation financière (coûts partagés en espèces) d'au moins 40% du budget total, qui sera versé au compte bancaire de l'UNFPA au Maroc ;
- accompagner l'UNFPA pour la mobilisation de ressources additionnelles.
- assurer que les matériels et équipements, fournis par l'UNFPA, soient utilisés au bénéfice du programme;
- désigner les références du compte bancaire et les institutions autorisés à recevoir les fonds transférés par l'UNFPA, et s'assurer que ces fonds sont utilisés en conformité avec les règlements et procédures de l'UNFPA, et selon des budgets conjointement approuvés auparavant ;
- faciliter les visites périodiques aux sites du programme, et le suivi des activités par les responsables officiels de l'UNFPA, afin d'évaluer l'état d'avancement du programme, de collecter des informations/données pour le suivi-évaluation de celui-ci ;
- encourager et faciliter la participation des bailleurs de fonds, des Agences des Nations Unies, et des ONG, selon les cas, lors des réunions des revues périodiques et à mi-parcours;
- faciliter l'accès des auditeurs à toute documentation relative aux dépenses des fonds transférés par le bureau de l'UNFPA, et établir un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations émises par les auditeurs.

Annexe 1 : Cadre Logique des Résultats et Indicateurs

But National /UNDAF	Développement humain et gouvernance démocratique en appui à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion			
Effet CPAP	Les processus de décentralisation, de déconcentration et réforme sectorielle sont renforcés			
Produit CPAP	Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative, et sur la base d'informations statistiques et de recherche			
Produits Projet	Indicateurs	Source de données	Données de base	Cible 2011
1. Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative	Nombre de provinces/ régions ayant bénéficié de l'appui	Rapports du CP provinciaux /régionaux	1	10
	Méthodologie et outils de planification locale approuvée	Document méthodologique	-	Document de méthodologie
2. Les systèmes de données et d'indicateurs statistiques au niveau provincial / régional, sont renforcés pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi de l'INDH	Nombre de provinces ayant un système d'indicateurs désagrégés et un mécanisme de suivi opérationnel	Tableaux de bord des provinces	1	12
	Nombre de rapports publiés/soumis aux gouverneurs et conseils régionaux / provinciaux pour prise de décision	Publications provinciales/régionales	2	12
3. Des politiques/stratégies nationales en matière de migration et des personnes âgées sont formulés, pour appuyer le développement humain, et des mécanismes de suivi sont mis en place	Politique nationale en matière de migration	Document de politique en migration	-	Documents de politique/ stratégie
	Stratégie nationale en faveur de personnes âgées	Document de la stratégie/ personnes âgées	-	Documents de politique/ stratégie

Annexe 2 : Plan d'action 2007-2011

Produit 1 : <i>Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative</i>								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
1.1 Développement d'un plan d'action pour l'appui à la planification locale aux niveaux provincial et régional	Organisation des réunions du Comité de Pilotage et Technique (avec DGCL et ARTGOLD) pour assurer la complémentarité	HCP	DGCL	X	X	X	X	X
	Identification des régions et provinces prioritaires sur la base d'une analyse de l'environnement et de l'engagement local institutionnel	DR, DP	DGCL	X	X	X	X	
1.2 Identification et mise en place du mécanisme de concertation provincial/régional (gouvernement et ONG) pour la formulation d'un plan stratégique local	Organisation de réunions d'information et de sensibilisation avec les décideurs locaux (élus, autorités locales, services extérieurs, les ONG.)	DGCL	DP, DR	X	X	X	X	X
	Analyse des mécanismes de coordination au niveau local, y compris les Commissions Rég. de Population	DP, DR	DGCL,	X	X	X	X	X
	Elaboration des TdR du mécanisme de coordination pour l'élaboration/suivi du programme local	DP	DR, DGCL	X	X	X	X	X
	Mise en place du mécanisme de coordination/pilotage	DGCL	DP, DR	X	X	X	X	X
1.3 Renforcement des capacités des membres du mécanisme de coordination et des acteurs (gouvernementaux et société civile) en diagnostic et en planification stratégique	Définition des intervenants (gouvernement et ONG) et leurs rôles respectifs et élaboration d'un diagnostic des besoins en matière de planification et suivi	DP, DGCL	DR	X	X	X	X	X
	Elaboration du cadre méthodologique et des outils /canevas de travail	DP	DR, DGCL	X	X	X	X	X
	Elaboration de plans et matériels de formation des membres du mécanisme de coordination et des partenaires	DP	DR, DS, INSEA	X	X	X	X	X
	Organisation des formations nécessaires pour la mise en œuvre du processus de planification	DP, INSEA	DGCL, DS, DR	X	X	X	X	X

Produit 1 : <i>Les capacités des provinces/régions sont renforcées et appuyées en vue d'élaborer des plans de développement locaux, pour les régions prioritaires, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions population, genre et SR, à travers une approche participative</i>								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
1.4 Appui technique à l'élaboration des programmes de développement provinciaux/régionaux	Définition des différentes étapes opérationnelles pour l'élaboration du programme de développement	DP	DR, DGCL	X	X	X	X	X
	Appui technique à la réalisation des diagnostics aux niveaux provincial et régional	DP, DR	DGCL	X	X	X	X	X
	Appui technique à la formulation du programme de développement provincial / régional	DP, DR	DGCL	X	X	X	X	X
	Identification d'indicateurs pertinents et facilement utilisables pour le suivi/évaluation du programme	DP	DR, DS	X	X	X	X	X
	Appui méthodologique à l'élaboration des rapports de suivi et d'évaluation	DP	HCP	X	X	X	X	X
1.5 Capitalisation méthodologique, documentation et dissémination de l'expérience	Etablissement de dossiers techniques, de kits de formation et de manuels type	DP	HCP	X	X	X	X	
	Réalisation d'un support informatique des différents dossiers pour les disséminer et les rendre plus accessibles	DP	HCP			X	X	X

Produit 2 : Les systèmes de données et d'indicateurs statistiques au niveau provincial / régional, sont renforcés pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi des OMD et de l'INDH								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
2.1 Définition d'un plan d'action pour le développement du système d'information statistique décentralisé	Concertation entre les producteurs de l'information statistique, aux niveaux national et régional, pour une standardisation et une normalisation	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X			
	Concertation entre producteurs et utilisateurs locaux pour identifier les besoins et les points faibles en matière de circulation de l'information statistique	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X			
	Elaboration et validation d'un plan d'action pour le développement du système d'information statistique décentralisé	DS, DR	Partenaires sectoriels		X	X		
2.2 Mise en place d'un mécanisme provincial/régional pour l'échange des statistiques de routine	Définition et validation des TdR d'un groupe de travail pour l'échange des statistiques de routine (composition, attributions...)	DS, DR	Partenaires sectoriels, CL	X	X	X	X	X
	Mise en place et opérationnalisation du groupe de travail local	DS, DR	Partenaires sectoriels, CL	X	X			
2.3 Définition et mise en place d'une base de données et indicateurs au niveau provincial, en concertation entre producteurs et utilisateurs	Définition des données et indicateurs prioritaires et identification de leurs sources, en concertation entre producteurs et utilisateurs	DS, DR	DP, CL	X	X	X	X	X
	Elaboration et validation d'un schéma conceptuel du système d'information statistique local, y compris le rôle de chaque partenaire producteur de statistiques	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X			
	Définition et mise en place du système de gestion de la base de données (BD intégrée et sectorielles)	DS	DR	X	X	X		
	Identification des besoins en données spécifiques locales et proposition de la méthodologie pour produire ces données	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X	X	X	X

Produit 2 : Les systèmes de données et d'indicateurs statistiques au niveau provincial / régional, sont renforcés pour répondre aux besoins de la planification locale et du suivi des OMD et de l'INDH								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
	Production des indicateurs sociodémographiques au niveau provincial/communal à partir du RGPH 2004 et des projections démographiques (y compris analyse de mortalité infantile et adulte)	DS, DR, CERED	Partenaires sectoriels	X	X			
	Appui à l'amélioration de l'exploitation et l'analyse des statistiques de l'état civil	DS, CERED, DR	DGCL	X	X	X		
	Organisation de formations pour les gestionnaires /administrateurs de la base de données locale	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X	X	X	
	Validation de la base de données	DS, DR	Partenaires sectoriels	X	X	X	X	
	Alimentation régulière de la base de données	DS, DR	Partenaires sectoriels		X	X	X	X
2.4 Renforcement des capacités des intervenants provinciaux et régionaux pour produire, diffuser et utiliser des données/ indicateurs	Organisation des formations nécessaires pour les producteurs et les utilisateurs de la base des données	DS, CERED	DR		X	X	X	X
	Réalisation et diffusion de rapports réguliers sur la situation sociale, OMD et réduction de pauvreté au niveau provincial / régional	DR	DS, DP, CERED	X	X	X	X	X
2.5 Recherche opérationnelle et d'impact des plans formulés	Identification des thèmes d'étude et recherche prioritaires au niveau provincial /régional	CERED DR	DP, DS		X	X	X	X
	Réalisation et diffusion des études et des recherches	CERED	DR, DS, DP		X	X	X	X

Produit 3 : Des politiques/stratégies nationales en matière de migration et des personnes âgées sont formulés, pour appuyer le développement humain, et des mécanismes de suivi sont mis en place								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
3.1 Appui à l'élaboration d'une politique/stratégie, y compris les mécanismes de suivi et de recherche, en matière de migration	Appui aux travaux du comité intersectoriel pour la réflexion sur les questions migratoires	CERED MCMRE	Partenaires	X	X			
	Appui à l'identification et l'analyse des politiques sectorielles existantes en matière de migration	CERED	MCMRE		X	X		
	Réalisation des analyses et recherches approfondies identifiées par le comité	CERED	Partenaires Sectoriels		X	X	X	
	Organisation/participation aux ateliers de débat en vue d'une coordination des politiques sectorielles	CERED MCMRE	Partenaires Sectoriels		X	X	X	
	Participation au mécanisme de Suivi et Coordination pour la mise en œuvre de la stratégie nationale	CERED MCMRE	Partenaires sectoriels			X	X	X
3.2 Appui à la définition d'une politique/stratégie et des mécanismes de suivi et de recherche, en faveur des personnes âgées	Appui à la mise en place et au fonctionnement d'un comité intersectoriel pour le suivi et la réflexion sur les questions des personnes âgées	CERED, SEFEPH	Partenaires sectoriels		X	X	X	X
	Appui à l'analyse des recommandations de la Conférence Nationale sur les personnes âgées et des politiques sectorielles existantes	CERED	Partenaires sectoriels		X	X	X	X
	Appui à l'organisation d'ateliers de réflexion sur les personnes âgées en vue de l'amélioration et de l'intégration des actions sectorielles	CERED, SEFEPH	Partenaires sectoriels			X	X	X
	Réalisation des analyses et recherches approfondies identifiées par le comité	CERED, SEFEPH	Partenaires sectoriels		X	X	X	X
	Participation à la proposition d'une stratégie dotée d'un système de suivi et évaluation (objectifs, actions à mener, cadre institutionnel, système de suivi...)	CERED, SEFEPH	Partenaires sectoriels			X	X	X
3.3 Redynamisation de la Commission de Population dans le contexte actuel	Etude sur le rôle et le fonctionnement de la Commission de Population	CERED	Partenaires sectoriels		X			
	Mise en œuvre des recommandations tirées de l'étude	CERED	Partenaires sectoriels			X	X	

Produit 3 : Des politiques/stratégies nationales en matière de migration et des personnes âgées sont formulés, pour appuyer le développement humain, et des mécanismes de suivi sont mis en place								
Axe Stratégique	Groupes d'activités	Responsable	Partenaires	Échéancier				
				2007	2008	2009	2010	2011
	Soutien aux activités locales de préparation du Congrès International de Population de 2009	CERED	Partenaires sectoriels		X	X		

Annexe 3 : Plan de Suivi et Evaluation du Programme Proposé

		Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
Activités de Suivi et Evaluation	Enquêtes et Etudes	•	• Etude du Système d'Information Régional	•	•	• Etude du Système d'Information Régional
	Système de Monitoring/Suivi	• Indicateurs OMDs/ Plans locaux (national / régional / provincial)	• Indicateurs OMDs/ Plans locaux (régional / provincial)	• Indicateurs OMDs/ Plans locaux (régional / provincial)	• Indicateurs OMDs/ Plans locaux (régional / provincial)	• Indicateurs OMDs/ Plans locaux (régional / provincial)
	Evaluations	•	• Evaluation de CSP		•	• Evaluation du PP d'UNFPA (Feb.- Mai)
	Revue	• Revue annuelle des PTA et PP (Nov)	• Revue annuelle PTA et Prog. Pays (Nov)	• Revue annuelle PTA et Prog. Pays (Nov)	• Revue annuelle PTA et Prog. Pays (Nov)	• Revue annuelle des PTA et PP (Nov)
Planning références	Renforcement des capacités des partenaires en M & E	• Collecte/analyse des indicateurs • Procédures financières	• Gestion Axée sur les Résultats • Procédures financières	• Collecte et analyse des indicateurs • Procédures financières	• Gestion Axée sur les Résultats • Procédures financières	• Procédures financières
	Utilisation de l'information	• Préparations PTA	• Préparations PTA	• Rapport OMDs	▪ Préparations PTA	• Préparations PTA
	Activités des Partenaires	▪	▪	▪	▪	▪